

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un parc à thème innovant à Cleebourg

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Serge STRAPPAZON, président

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 6 | | 7 | 0 | 0 | | 9 | 2 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 5 | 7 |

Forme juridique

EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 b	Tour ludique et chemin des cimes en bois

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense lié à la fermeture de la base de Drachenbronn, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg travaille depuis 2016 avec des partenaires privés au développement d'un projet touristique global autour du site de l'ancienne BA901, projet qui a fait l'objet en 2017 d'une évaluation environnementale conjointe à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi approuvée le 11 décembre 2017. La présente demande porte aujourd'hui sur l'aménagement d'une tour ludique et son chemin des cimes. Ce nouveau projet annule et remplace l'ancien projet de sphère ludique autorisé en 2017 et s'implantera dans la même zone boisée. La tour ludique est une structure en bois de forme cylindrique. Sa hauteur sera comprise entre 29 et 35 m, son diamètre est de 25 m. Un chemin des cimes de 500 à 600 m de long, au départ de la tour ludique, à mi hauteur, effectuera une boucle dans la forêt environnante. Le stationnement est déconnecté du parc et sera aménagé sur l'ancien terrain de sport de la base ; l'accès entre les deux sites sera assuré par un sentier piétonnier ou par des navettes de bus empruntant la route militaire dont l'accès sera limité.

4.2 Objectifs du projet

- développer un projet touristique innovant
- assurer un aménagement respectueux de l'environnement grâce à une construction écologique
- présenter aux visiteurs les richesses naturelles du territoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La tour sera implantée en forêt sur les hauteurs de Drachenbronn à quelques centaines de mètres du site prévu pour la sphère ludique. Seule l'emprise strictement nécessaire à son implantation sera déboisée (0,12 ha). L'implantation de la tour, eu égard à sa hauteur, a été déterminée en fonction des servitudes radio-électriques liées aux radars de défense qui resteront implantés sur les hauteurs de Drachenbronn. Le chemin des cimes d'une largeur de 3 à 5 m ne nécessitera pas de déboisement à proprement parler, une implantation à travers les arbres étant recherchée.

Pour assurer la construction de la tour, le chemin forestier existant sera aménagé pour permettre l'accès aux engins. Il sera ensuite transformé en cheminement piétonnier. Il ne sera pas recouvert d'enrobés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au parc ne sera pas possible en voiture ; l'usage de la route militaire sera limité. Le stationnement sera concentré sur le parking aménagé sur l'ancien stade de la BA901 (projet autorisé en 2017) et l'accès au site sera possible par un sentier piétonnier (sentier du club vosgien) ou grâce à des navettes de bus qui assureront la liaison entre le parking et le site.

Le site sera alimenté en eau et en électricité.

Des toilettes seront aménagées à l'aide d'un dispositif d'assainissement autonome.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La tour et le chemin des cimes feront l'objet d'un permis de construire.
Une déclaration de projet permettra de mettre le PLU intercommunal en compatibilité avec le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tour de 25 mètres de diamètre et entre 29 et 35 m de hauteur :	emprise 12 ares
Longueur chemin des cimes	500 à 600 m
Largeur chemin des cimes	3 à 4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cleebourg

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet de tour ludique se situe de l'autre côté de la route militaire, à proximité immédiate du projet initial de sphère ludique autorisée en 2017 (aujourd'hui abandonné). Une étude environnementale avait alors été envoyé pour avis à l'autorité environnementale en date du 27 juin 2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tour ludique et chemin des cimes sont situés dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable de Cleebourg.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau liée aux besoins sanitaires des visiteurs et à la petite restauration provient d'une alimentation par un réseau AEP en extension depuis le col du Pfaffenchlick.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira le déboisement de 0,12 ha. Par ailleurs le projet abandonné sur cette zone faisait l'objet d'un arrêté préfectoral de défrichement de 0,49 ha qui ne sera pas mis en œuvre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des flux supplémentaires sur les routes départementales RD 65 et RD 77 pour accéder au parking. L'accès au parc ne sera pas possible en voiture (impact identique à celui évalué en 2017 pour le projet de sphère).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera équipé de toilettes dont les effluents seront traités par un système d'assainissement autonome.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des déchets de type ordures ménagères seront produits et seront collectés dans le cadre de la collecte hebdomadaire des communes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet se substituent à celles identifiées en 2017 par le projet de sphère ludique (voir évaluation environnementale jointe en annexe).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- La volonté de mettre en valeur le cadre forestier du projet conduit à limiter au strict nécessaire les surfaces à déboiser.
- L'accès au parc ne sera possible qu'à pied ou en empruntant les navettes électriques.
- le parking est localisé une plateforme existante (ancien stade BA901, parking autorisé en 2017)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet de tour ludique et de chemin des cimes développé aujourd'hui est dans son contenu similaire au projet de sphère ludique autorisé en 2017. Ce dernier avait alors fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude de l'hydrogéologue agréé. Ce dernier avait donné son accord pour la construction du bâtiment d'accueil et de toilettes avec assainissement autonome dans le périmètre de captage éloigné. Le site de la tour se situe à proximité de l'ancien site de la sphère. Les impacts sur l'environnement sont donc similaires et ont déjà été étudiés en 2017 (voir évaluation environnementale jointe en annexe).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Evaluation environnementale relative au projet de sphère ludique autorisé en 2017
Visuel du projet de tour ludique et chemin des cimes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Wissembourg

le, 15 janvier 2019

Signature

Le Président, Serge STRAPP



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

